



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

LA CGT DES CHEMINOTS GAGNE UN ACCORD SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES

Depuis plus de 4 mois, forte de la confiance que lui ont renouvelée les cheminots lors des élections professionnelles de novembre 2018, la Fédération CGT des cheminots œuvre sans relâche pour qu'un accord permette de maintenir les activités sociales offertes aux cheminots et à leurs ayants-droit.

La mise en œuvre des CSE en lieu et place des comités d'entreprise à la SNCF au 1er janvier 2019, a légalement fait tomber tous les accords existants. Potentiellement, le Comité Central (CCGPF) aurait donc dû disparaître, et avec lui les colos, les maisons familiales et tout le patrimoine social qui aurait été bradé aux promoteurs immobiliers. Les activités sociales de proximité auraient dû être éclatées entre les 33 CSE multirégionaux, très éloignés des cheminots, provoquant le licenciement de centaines de salariés et la disparition de nombreuses installations sportives, culturelles ou de loisirs. Les cheminots d'un même site n'auraient pas eu les mêmes droits.

La CGT s'est donc engagée dans une bataille intense pour préserver les acquis des cheminots, notamment en faisant des propositions très concrètes pour reconstruire l'unicité entre les agents, quelle que soit leur activité.

Elle a réussi à convaincre les autres organisations syndicales et à imposer à la Direction la création de 23 instances de proximité interentreprises sur des périmètres géographiques raisonnables (les anciennes régions SNCF).

Le Comité Central est également maintenu.

Après une table ronde le 7 mars dernier, un accord national est désormais soumis à signature.

La CGT va le signer.

Même si certaines OS ont obtenu de pouvoir limiter l'accès des agents dépendant de leurs CSE à la seule restauration, l'accord prévoit aussi une autre option afin leur offrir l'accès à toutes les activités. Les élus des CSE devront donc choisir entre ces deux scénarii.

La CGT, que les cheminots ont placée à la gestion de 27 CSE sur 33, affirme d'ores et déjà qu'elle défendra l'option de la mutualisation totale pour que tous les cheminots puissent accéder à l'ensemble des activités sociales offertes en proximité de leur lieu de travail.

Les activités sociales seront donc un espace qui restera préservé de l'éclatement de l'entreprise. C'est un acquis important ! Il faut maintenant aller plus loin.



Cela prouve que l'on peut reconstruire l'unicité dans l'organisation de la production, l'exercice de nos métiers, ou encore notre statut social.

Il faut pour cela résister à la tentation de l'individualisme et se mobiliser tous ensemble pour défendre des revendications qui vont dans ce sens.

La CGT souligne l'implication des personnels CE qui ont multiplié les actions afin de défendre leurs emplois et les activités sociales (envahissements de séances plénières, squats de directions régionales, rassemblements, etc).

La Fédération CGT appelle les cheminots à s'organiser en se syndiquant.

Afin de mieux mener la bataille, elle organisera des débats dans les prochaines semaines sur les attentes des syndiqués en matière de « conditions de travail, conditions de vie et conditions de lutte ».

Face à la réforme ferroviaire et à la réforme des retraites, notre avenir est dans nos mains !

Il n'est pas question de rester spectateurs de la casse que la Direction et le Gouvernement entreprennent. On ne fait pas une réforme, on ne transforme pas une entreprise, on ne change pas de modèle social, contre l'avis de ses salariés ou de ses citoyens.

Faisons-nous entendre et imposons d'autres choix !

Faire reculer la Direction SNCF et imposer notre vision du service public, c'est possible !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:..... Tél :.....

Syndicat :.....Tél :.....

Nom du contact :.....

Nom du syndiqué :.....

